



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

1. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 214, rang des Mines (lot 6 623 690) a été déposée le 12 janvier 2022 et complétée le 31 janvier 2025.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, au Service juridique, du greffe et de l'urbanisme, dont les bureaux sont situés à hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3 ou par courriel à [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca)

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 6 février 2025

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)